



Tournoi National du Racing Club de Strasbourg

REGLEMENT DU TOURNOI DU RC STRASBOURG

Samedi 18 avril et dimanche 19 avril 2026

N° d'homologation 2424/2025-B

Article 1 : Le club du RACING CLUB DE STRASBOURG TENNIS DE TABLE organise au complexe Jean-Nicolas Muller, 36 rue du Languedoc à Strasbourg, le samedi 18 avril et le dimanche 19 avril 2026, son 5^è tournoi annuel, homologué national B et ouvert à tous les joueurs et joueuses licencié(e)s FFTT. Le certificat médical est obligatoire (ou la mention « certificat médical présenté » inscrite sur la licence). Il se déroulera dans le respect des règles sanitaires en vigueur

Article 2 : Le tournoi se disputera sur 20 tables agréées ITTF. Les balles sont fournies par les joueurs. La compétition se jouera avec des balles plastiques.

Article 3 : Chaque participant pourra s'inscrire au maximum dans 3 tableaux par jour. Les poussins ne peuvent participer à ce tournoi. Le juge arbitre se réserve le droit d'annuler un tableau en fonction des inscriptions. Dans cette situation les inscriptions au tableau annulé sont remboursées. Chaque tableau sera limité à 48 joueurs.

Article 4 : Les points pris en compte pour les inscriptions dans les différents tableaux sont les points officiels inscrits sur la licence de 2nd phase de la saison 2025/2026.

Article 5 : Tenue sportive réglementaire et chaussures de sport sont obligatoires. Le tournoi est régi par les règles de la FFTT et se déroulera sans interruption. Toutes les rencontres se dérouleront en 3 manches gagnantes. Tous les tableaux débutent par des poules de 3 joueurs. Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tour suivant, qui se jouera par élimination directe jusqu'à la finale.

Article 6 : Les rencontres seront comptabilisées pour le classement FFTT au coefficient correspondant pour les tournois de type national B (0.75).

Article 7 : Le tournoi sera juge-arbitré par M. Nicolas HEY (JA3). Il sera assisté de membres du club du Racing Club de Strasbourg, leurs décisions seront sans appel.

Article 8 : La somme totale des dotations est de 2500€. Les différents tableaux, les droits d'inscriptions et les dotations sont donnés ci-dessous :

Samedi 18 avril						
Tableau	Catégorie	Droits d'inscription	Dotations			Heure de début
			1er	Finaliste	1/2 Finalistes	
A	TC	9 €	280 €	140 €	70 €	11H30
B	500 - 1999	9 €	120 €	60 €	30 €	13H30
C	500 - 1699	9 €	90 €	45 €	22 €	09H30
D	500 - 1499	9 €	70 €	35 €	17 €	14H30
E	500 - 1199	9 €	55 €	27 €	13 €	12H30
F	500 - 899	9 €	45 €	22 €	11 €	08H30
G	500 - 699	9 €	35 €	17 €	8 €	10h30

Dimanche 19 avril						
Tableau	Catégorie	Droits d'inscription	Dotations			Heure de début
			1er	Finaliste	1/2 Finalistes	
H	500 - 2299	9 €	200 €	100 €	50 €	11H30
I	500 - 1899	9 €	100 €	50 €	25 €	13H30
J	500 - 1599	9 €	80 €	40 €	20 €	09H30
K	500 - 1299	9 €	60 €	30 €	15 €	14H30
L	500 - 999	9 €	50 €	25 €	12 €	12H30
M	500 - 799	9 €	40 €	20 €	10 €	08H30
N	500 - 599	9 €	30 €	14 €	7 €	10h30

Les dotations seront divisées par 2 si moins de 12 joueurs sont inscrits dans le tableau.

Article 9 : Les inscriptions seront clôturées sur le site HelloAsso le vendredi 17 avril 2026 23h59. Des inscriptions pourront être prises sur place dans la limite des places disponibles jusqu'à 30 minutes avant le début de chaque tableau. Le paiement de l'inscription fait office de confirmation de participation.

Les tirages au sort auront lieu sur place le jour-même, à la table de juge-arbitrage. Les désistements seront remboursés uniquement s'ils sont prévenus avant le lundi 13 avril 2026 ou jusqu'au jour J avec un certificat médical.

<https://www.helloasso.com/associations/rc-strasbourg-tennis-de-table/evenements/tournoi-national-rc-strasbourg-2026>



Article 10 : Le club du Racing Club de Strasbourg décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident.

Article 11 : La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de la diffusion de toutes les photos et vidéos effectuées par le RC Strasbourg lors de cette journée.

Article 12 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 13 : La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Renseignements : PECHEUX Pierrick - Tel : 06.32.95.73.07 - pecheux.pierrick@gmail.com